



## **Déclaration au CSE-Central du 18/06/2022 Information et consultations sur le projet de versement d'un intéressement supplémentaire en 2022 au titre de l'année 2021.**

Depuis le retour de l'inflation, la CFDT a fait plusieurs propositions (*versement de la prime TEPA dite « Macron », recours au « Titre mobilité »*) pour essayer d'en limiter les effets sur le pouvoir d'achat des salariés, en particulier de celles et ceux aux plus faibles revenus.

La direction a régulièrement rejeté ces demandes et il aura fallu que la grogne s'installe dans nos établissements pour que notre Directeur Général cède une prime de 500 €uros comme ultime arbitrage d'une négociation salariale mal engagée.

La CFDT aurait préféré conclure une bien meilleure politique salariale pour 2022 mais le principe de cette prime mérite d'être encouragé (*redistribution du partage des profits, distribution uniforme à tous les salariés y compris à temps partiel, pas d'obligation de placement dans le PERCOL*).

Cette prime vient aussi corriger un accord d'intéressement qui une fois de plus montre sa faiblesse de redistribution lorsque les résultats de l'entreprise sont aux plus hauts. Alors que le Chiffre d'Affaire de l'entreprise est en très forte hausse (+ 21% avec 2,8 milliards vs 2,2 Mds en 2020) le montant global versé pour l'intéressement, 23 Millions, reste identique à l'an dernier. Pour comparaison, la participation augmentera de plus de 12 millions d'euros (+60%).

Pour la CFDT, les résultats qui ont permis ce versement, sont la conséquence des efforts de tous les salariés de MBDA France.

C'est aussi leur implication et leur savoir-faire qui ont permis de passer ces années Covid avec succès.

Les excellents résultats financiers doivent être utilisés pour continuer à développer l'emploi et à préparer l'avenir de notre entreprise mais aussi à permettre une juste rémunération entre les actionnaires et les salariés.

**En conséquence, la CFDT donnera un avis favorable au projet de versement d'un intéressement supplémentaire en 2022 au titre de de l'année 2021.**